

Vienne Condrieu

Agglomération/Reventin-Vaugris

Demi-échangeur : un recours déposé devant le tribunal

À la suite de la déclaration d'utilité publique du projet de demi-échangeur sur l'A7, la municipalité de Reventin-Vaugris et l'association Citee ont décidé de saisir la justice.

Par Clémence LENA (clemence.lena@ledauphine.com) – Hier à 19:15



Modélisation 3D du projet de demi-échangeur (variante centre). Photo Vinci autoroutes

Elle l'avait [annoncé](#). C'est désormais chose faite. À la suite de la déclaration d'utilité publique du projet de demi-échangeur sur l'A7, la mairie de Reventin-Vaugris, avec l'association Citee, a déposé un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble. Une requête aux fins d'annulation de [l'arrêté du 10 octobre 2022](#). Pris par le préfet de l'Isère, ce document avait donné le véritable coup d'envoi de ce projet relancé en 2015.

Depuis la décision prise par le comité de pilotage d'implanter l'échangeur au niveau de la barrière de péage, en 2016, les élus reventinois et une grande partie de la population tentent de faire modifier le tracé. En vain. « Ce projet aura pour effet de couper la commune en deux, emprunterait le seul axe de déplacement entre les différents secteurs de la commune et se situerait à proximité immédiate de lotissements et de toutes les installations sportives », souligne la maire Edith Ruchon.

« Une enquête publique faussée »

« En l'état le projet consiste à reporter au centre de notre village les difficultés que rencontrent aujourd'hui les communes de Vienne et Ampuis, poursuit l'élue. Nous refusons fermement de concentrer l'intégralité des effets négatifs du projet. Ce qui est en jeu, c'est la vitalité d'un village et le quotidien de toute une population ! »

La municipalité et l'association Citee dénoncent par ailleurs une « enquête publique faussée par une présentation inexacte de la situation par Vinci Autoroutes, l'absence d'examen sérieux des alternatives au projet et une sous-évaluation des coûts du projet ». C'est la raison pour laquelle ils ont décidé de « passer à l'offensive judiciaire », accompagnés par le cabinet Huglo Lepage Avocats, codirigé par l'ancienne ministre de l'Environnement Corinne Lepage.

Le recours n'étant pas suspensif, le projet de demi-échangeur n'est pas pour autant bloqué. « Comme l'avait demandé le commissaire enquêteur, nous avons organisé le premier comité de suivi en sous-préfecture, indique Thierry Kovacs, président de l'Agglo. La commune de Reventin-Vaugris a demandé la participation de plusieurs associations locales, des groupes de travail ont été formés. Donc il faudrait quand même une clarification : ils participent aux réflexions sur les aménagements de la variante centre et en même temps ils déposent un recours contre ce projet. De toute façon, depuis le début ils n'acceptent pas une décision prise démocratiquement. »

Pas sûr que les élus de Reventin-Vaugris le voient de cet œil, eux qui dénoncent justement « un déni de démocratie ». Ce sera à la justice de trancher.

Contacté, Vinci autoroutes nous a renvoyés vers la préfecture de l'Isère qui n'a pas répondu à notre sollicitation.
